

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

**Commission départementale de préservation des espaces  
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)  
du 17 mai 2018**

**Avis sur le projet de PLU de la commune de Pers-Jussy,  
au titre des articles L.153-17, L.151-12 et L.151-13  
du code de l'urbanisme**

Vu le projet de PLU de la commune de Pers-Jussy arrêté et réceptionné,  
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 17/05/2018, aux membres de la CDPENAF,  
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant la volonté de la commune de concentrer son développement en extension du centre-bourg et dans l'enveloppe urbaine,  
Considérant néanmoins que le PLU prévoit de nombreuses zones d'extension en périphérie des hameaux, en extension sur des zones agricoles ou naturelles,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- limite la zone Ue aux seuls besoins en équipements publics, reclasse en A, à l'ouest de la route, les parcelles non nécessaires à ceux-ci et n'autorise pas, à l'est, de nouvelles constructions sur des terrains non artificialisés,
- cerne au plus près l'enveloppe urbaine, au chef-lieu et dans les hameaux, particulièrement à Credo, Jussy, le Châble, Biollay, Vuret, l'Épineuse, les Pittet, Marny haut, Marny Bas et Ornex,
- redessine la zone urbaine au chef-lieu en tenant compte des risques de glissement de terrain,
- supprime le STECAL Ax et le classe en zone Ux, comme la zone d'activités attenante,
- localise la zone Ngv dans un secteur ne comportant pas d'enjeux environnementaux,
- vérifie la bonne prise en compte du corridor écologique dans le secteur de Jussy,
- identifie la zone humide dans le bois des Corbassières.

Le Préfet,

  
Pierre LAMBERT